



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Affaires internationales du travail

Résumé des workshops thématiques du 5 mai 2022 sur les droits économiques, so- ciaux et culturels (Pacte I ONU)



Atelier 1 – Égalité salariale

Marco Taddei, de l'Union patronale suisse, a expliqué que les inégalités de salaire entre homme et femme avaient diminué ces dernières années. Il a indiqué que les études tendent à montrer que la grande majorité des entreprises suisses évaluées respectent le principe d'égalité et qu'il n'y a pas de grandes différences en matière de salaires ou que s'il y en a, elles se situent dans la fourchette de ce qui est accepté sur le plan juridique.

Albane Bochatay, du syndicat Transfair, constate une discrimination salariale en Suisse, où les femmes continuent de gagner significativement moins que les hommes. Les chiffres sur lesquels s'appuie Transfair montrent des différences salariales inexplicables au sein des branches. L'égalité des salaires est une chose, la prévoyance vieillesse en est une autre. Le syndicat estime que la loi sur l'égalité (Leg) présente des points faibles décisifs. Dans le but d'améliorer la situation, Travail.Suisse a lancé le projet Respect 8-3, qui vise à accélérer la réalisation de l'égalité salariale.

Patric Aeberhard, du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, a présenté le long chemin suivi par la Suisse ces dernières années vers l'égalité des salaires entre femme et homme. Il a relevé que l'outil d'analyse « Logib » de la Confédération convenait aussi aux PME et qu'il permettait aux entreprises de déterminer facilement l'égalité salariale interne.

Solutions à explorer :

- Meilleure conciliation de l'activité professionnelle et de la vie de famille grâce à des horaires de travail flexibles et au télétravail, mesures améliorées pour la prise en charge des enfants et imposition fiscale individuelle.
- Engagement plus marqué de l'économie, des employeurs, des partenaires sociaux et du gouvernement en faveur de mesures et de solutions visant à réaliser l'égalité des salaires entre femmes et hommes.

Atelier 2 – Accueil extrafamilial des enfants

Philipp Walker, d’Ecoplan, a expliqué que la Confédération finançait l’accueil extrafamilial des enfants à titre subsidiaire et que de nombreuses communes et/ou cantons ainsi que des employeurs participaient financièrement aux coûts. Il a également indiqué que les cantons étaient compétents pour autoriser, surveiller et réglementer l’accueil extrafamilial des enfants. Ils peuvent également déléguer cette compétence aux communes. Ces dernières années, l’offre a été fortement développée en Suisse. Ce sont toutefois les parents qui financent l’accueil extrafamilial et extrascolaire en premier lieu.

Gabriela Medici, de l’Union syndicale suisse, a attiré l’attention sur la modestie des contributions des pouvoirs publics à l’accueil extrafamilial dans le domaine préscolaire (0,1% du PIB) et sur la logistique d’économies dans ce domaine (43% du personnel n’est pas suffisamment ou pas du tout qualifié). Elle a également ajouté que les conditions de travail et les salaires du personnel d’encadrement ne correspondaient pas aux exigences en matière de responsabilité et de professionnalisme. Un autre problème est le manque de données statistiques sur l’offre et la demande. Selon les estimations, entre 7000 et 36 000 places supplémentaires seraient nécessaires. La Constitution donne à la Confédération davantage de compétences dans le domaine de la garde des enfants, contrairement à l’idée que l’on se fait couramment de la question. En effet, la Confédération ne peut pas seulement s’appuyer sur l’art. 116, al. 1 relatif à la politique familiale (compétences subsidiaires), mais aussi sur l’art. 8, al. 3 sur l’égalité et sur l’art. 110, al. 1 sur la protection des travailleuses et des travailleurs.

Simona Isler, membre de la Commission fédérale ta mère (Cftm) et de WIDE Switzerland, a indiqué que la majeure partie de la prise en charge des enfants avait lieu dans les ménages et que cette prestation n’était pas rémunérée. Les ménages avec des enfants et en particulier les mères en paient le prix sous la forme d’une très lourde charge de travail et des pertes massives de revenu. De plus, les coûts pour l’accueil extrafamilial des enfants sont élevés. La majeure partie de cette lacune de revenu est provoquée par le fait que les femmes fournissent bien davantage de travail non payé que les hommes, mais aussi par le fait que leur travail payé est comparativement moins bien rémunéré que celui des hommes.

Solutions à explorer :

- Organiser l’accueil extrafamilial et extrascolaire des enfants comme un service public, de manière analogue à l’éducation.
- Financement par les pouvoirs publics : investissement de 1% du PIB dans la prise en charge préscolaire des enfants et de 1% du PIB dans l’accueil extrascolaire.
- Pérennisation et augmentation des aides financières fédérales pour le financement initial des institutions de l’accueil extra-familial et baisse des tarifs demandés aux parents.
- Réglementation nationale de la qualité et des conditions de travail comme critère pour l’obtention d’aides financières de la Confédération.
- Statistiques nationales sur la garde des enfants.
- Extension de l’assurance maternité et introduction d’un congé parental.

Atelier 3 – lutte contre la pauvreté

Thomas Vollmer, Office fédéral des assurances sociales, a donné une vue d'ensemble de la situation en matière de pauvreté en Suisse et des efforts entrepris par la Confédération pour la combattre. En 2020, 8,5 % de la population résidente était touchée par la pauvreté en termes de revenu. Selon lui, certains groupes de la population présentent un risque plus élevé de tomber dans la pauvreté. C'est par exemple le cas des personnes qui vivent seules ou dans un ménage monoparental, celles sans formation postobligatoire et celles qui travaillent dans des conditions précaires. Pour lutter contre la pauvreté en Suisse, la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont lancé la Plateforme nationale contre la pauvreté (2019-2024) et on signé en 2018 une déclaration commune pour la lutte contre la pauvreté en Suisse. L'objectif de leurs efforts communs est d'échanger des connaissances et d'élaborer les bases pour le développement de la prévention de la pauvreté en Suisse. Un monitoring national est par ailleurs prévu pour les années à venir, afin de mettre à la disposition de la Confédération, des cantons et des communes les connaissances pertinentes et nécessaires pour lutter contre la pauvreté.

Stéphane Beuchat, Avenir Social, a expliqué que la pauvreté pouvait concerner tous les groupes d'âge et qu'il était difficile d'échapper à la perte d'autonomie et à l'isolation sociale. Selon lui, une politique efficace de lutte contre la pauvreté suppose un changement de paradigme vers une économie qui se met au service de la société et surtout de celles et ceux qui sont le plus exclus du marché du travail.

Pascale Byrne-Sutton, Michael Zeier et Alain Meylan, de l'organisation ATD Quart Monde, ont rappelé que les expériences des personnes touchées par la pauvreté devaient davantage être intégrées aux politiques visant à lutter contre la pauvreté, afin qu'elle ne se répète pas de génération en génération. Avec le projet de recherche « Pauvreté – Identité – Société », ATD Quart Monde vise à créer des conditions permettant d'assurer la participation et de faire respecter le savoir des personnes en situation de pauvreté dans les recherches nationales et les prises de décisions qui les touchent directement. Dans ce projet, des personnes ayant l'expérience de la pauvreté et des professionnels essaient de bâtir ensemble un savoir sur le thème des « violences institutionnelles » en Suisse.

Solutions à explorer :

- La pauvreté ne devrait pas être considérée comme une « faute personnelle », mais comme un état fragile dans lequel toute personne peut se retrouver contre son gré.
- Faire disparaître la pauvreté est une tâche complexe et surtout transdisciplinaire, dans laquelle doivent être impliqués de nombreux acteurs et actrices.
- Les expériences et le savoir des personnes touchées par la pauvreté devraient être davantage pris en compte dans le développement de mesures et de politiques de lutte contre la pauvreté.
- Les mesures efficaces ne devraient pas se concentrer uniquement sur les personnes touchées par la pauvreté, mais aussi sur les causes du phénomène.
- Des champs d'action possibles pour lutter contre la pauvreté en Suisse sont : un monitoring national et cantonal, l'harmonisation et l'uniformisation de l'aide sociale et la promotion des offres de formation pour les adultes.